

2008/8875 - LYON 9E - ZAC DE LA DUCHERE ET ILOT ROQUETTE - ECHANGE FONCIER ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE GRAND LYON - EI N° 09017 - 09018 - 09052 - 09066 - 09070 - 09160 - N° INVENTAIRE 09017 T 002, 09018 T 001, 09052 T 001, 09066 T 001, 09070 T 002, 09160 T 002. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

“La reconstruction par la Ville de Lyon des groupes scolaires Bleuets et Géraniums prévue au titre de la ZAC de la Duchère à Lyon 9^e a été réalisée en partie sur des parcelles de terrain appartenant au Grand Lyon.

De la même manière, la Ville a sollicité l'acquisition d'un terrain communautaire pour constituer l'assiette du futur jardin-promenade de l'îlot Roquette dans le quartier de Vaise.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'aménagement de voiries sur ce quartier en mutation, le Grand Lyon doit se rendre propriétaire d'un certain nombre de terrains communaux.

Il apparait aux termes des négociations engagées entre le Grand Lyon et la Ville que cette opération peut intervenir dans le cadre d'un échange équilibré.

Les terrains concernés, leur surface, ainsi que leur prix sont détaillés dans le tableau suivant :

Cession par la Ville de Lyon au profit de la Communauté Urbaine de Lyon (pour voirie)

Emprise foncière à détacher de	Surface	Prix du m²	Prix	Référence des parcelles concernées
GS BLEUETS	9299 m ²	75 €	697 425,00 €	AP 202 - AP 204 - AP 211 - AP 212 - AP 209 - AP 214 - AP 166 - AP 28 - AP 171 - AP 167 - AP 60 - AP 56 - AP 200
GS GERANIUMS	565 m ²	75 €	42 375,00 €	AR 98 - AR 99 - AR 94 - AR 101
ILOT BEN GOURION / JUTTET	1106 m ²	75 €	82 950,00 €	AR 110 - AR 109
ILOT BIBLIOTHEQUE	2144 m ²	75 €	160 800,00 €	AP 159 - AP 163
GS HORTENSIAS	1870 m ²	75 €	140 250,00 €	AR 123
TOTAL			1 123 800,00 €	

Cession par la Communauté Urbaine au profit de la Ville de Lyon (pour équipements publics)

Emprise foncière à détacher de	Surface	Prix du m²	Prix	Référence des parcelles concernées
GS BLEUETS	390,87 m ² *	150,00 €	58 630,50 €	AP 137 - AP 139 - AP 116 - AP 117 - AP 119
GS GERANIUMS	8,52 m ² *	150,00 €	1 278,00 €	AR 102 - AR 103 - AR 121
ILOT ROQUETTE (projet hors ZAC)	3 249 m ²	327,45 €	1 063 891,50 €	volume BK7 - BK 99 - BK 103 - BK 105 - BK 107 - BK 20
TOTAL			1 123 800,00 €	

** surface en m² de SHON*

Il est précisé que le prix des terrains situés à la Duchère a été déterminé en fonction de ceux pratiqués dans la zone d'aménagement concerté :

- 150 €/m² de SHON lorsque ces terrains sont destinés à la construction ;
- 75 €/m² lorsque ces terrains sont destinés à l'aménagement de voiries.

Les valeurs de cet échange sans soulte ont été admises par France Domaine suivant avis en date du 14 septembre 2007.

L'ensemble des parcelles objet de l'échange a été déclassé à l'exception des terrains suivants dont il convient de prononcer le déclassement :

Parcelle à déclasser	Parcelle d'origine
AP 211	AP 38
AP 212	AP 38
AP 60	AP 60
AP 56	AP 56
AR 98	AR 35
AR 99	AR 35
AR 94	AR 31
AR 101	AR 60
AR 123	AR 79

L'échange envisagé donnera lieu à un projet d'acte joint au rapport, les frais notariés en résultant étant pris en charge pour moitié par la Ville de Lyon.»

Vu l'avis de France Domaine en date du 14 septembre 2007 ;

Vu les arrêtés de désaffectation en date des 31 janvier 2006, 6 septembre 2006 et 5 décembre 2006 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'avis du Maire d'arrondissement en date du 2 janvier 2008 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

1 – Le projet d'échange foncier sans soulte entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon, aux conditions précitées, est approuvé.

2 – Le Conseil municipal prononce le déclassement des parcelles AP 211, AP 212, AP 60, AP 56, AR 98, AR 99, AR 94, AR 101, AR 123 et AR 79.

3 – M. le Maire est autorisé à signer le compromis, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

4- Les frais notariés liés à cet échange estimés à 22 000 € dont la moitié est à la charge de la Ville à savoir 11 000 € seront financés à partir du budget 2008 de la Ville de Lyon – programme 17 – opération 69010004, alimentée par l'enveloppe réserves foncières 60041009– AP 2004-2 – article 2115 – fonction 824.

5- Les écritures d'entrée et de sortie de biens du patrimoine de la Ville seront enregistrées aux articles prévus par l'instruction comptable et budgétaire M 14.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

H. JACOT